



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 8 octobre 2015

Gustave Muheim

**Administration générale, Finances, Police, Informatique,
Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité, dans sa composition complétée avec l'arrivée de Mme Nathalie Greiner-Meylan. Nous profitons des compétences de notre « benjamine » pour réactiver les communications à la population, autres que celles faites par le biais d'Internet, voire par les médias. Une publication régulière, sous format papier, sera éditée, et nous ouvrirons les pages à de la publicité, pour en alléger les coûts.

Mme Greiner est aussi en charge de nos bâtiments, exceptés ceux en relation avec l'école et l'accueil pré et parascolaire, désormais sous la responsabilité de Mme Dupertuis, qui reprend aussi le Temple de Belmont et la liaison avec celui de St-Nicolas à Chailly. Nous soulageons ainsi Mme Schiesser, qui ne manque pas de travail dans les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, le nouveau « Loch Ness » des communes vaudoises.



Police

Concernant la Police intercommunale, en charge de votre serviteur pour cette dernière année de la législature, j'ai le plaisir de vous informer que le calme règne à Belmont. Les vols et les accidents sont des « denrées indigestes rares ». Les contrôles radars montrent un net fléchissement des excès de vitesse sur la route cantonale en traversée de localité. Dans les zones 30 km/h, nous ne constatons plus de gros dépassements (20 km/h de + c'est un gros dépassement, coûteux en amende et synonyme d'usage prolongé des transports publics ...).

Reste le dossier « macarons » pour lequel vous nous avez donné l'autorisation il y a bientôt deux ans ... Aujourd'hui, les zones sont signalées et les procédures légales terminées. Reste la mise en œuvre qui à deux chemins : le premier « pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer » n'est pas notre « tasse de thé ».

Le deuxième chemin consiste à se mettre dans la peau de l'utilisateur potentiel, qui doit trouver des réponses simples qui ne lui compliquent pas la vie.

Dans le respect le plus strict du règlement que vous avez approuvé, nous finalisons actuellement le dispositif d'application dans l'esprit précité et nous avons prévu la mise en œuvre le 1er janvier 2016. Voilà l'exemple d'une information qui trouvera sa place dans notre future publication.



Sous-station électrique des Grands-Champs – mise en valeur esthétique

Suite à la demande de votre collègue M. Jean-Pierre Bolay et à ma communication du 19 février dernier, le contact pris avec un graphiste n'a pas donné de résultats. Dès lors, nous nous sommes approchés du Centre d'Orientation et de Formation Professionnelle (COFOP), qui a déjà œuvré avec succès dans ce domaine, au profit de la Ville de Lausanne.

Pour votre information, le COFOP est une école des métiers qui dépend de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP). Ce centre accueille des jeunes libérés de la scolarité obligatoire qui ne peuvent suivre sans difficulté une filière normale de formation professionnelle.



Autoroute

A Belmont, quand on parle d'A9, on ne pense pas bataille navale, mais travaux autoroutiers. Suite à la séance organisée par l'OFROU avec les riverains concernant les emprises estimées nécessaires à leurs travaux, la Municipalité a exigé que l'OFROU l'informe des travaux prévus globalement en tant qu'Autorité politique. En effet, si nous avons bien reçus de succincts renseignements en début d'année, nous n'avons jusqu'alors eu de contacts avec l'OFROU que comme riverains propriétaires, au même titre que les habitants concernés.

La séance d'information à l'Autorité s'est déroulée le 2 juillet 2015 et a été suivie le 16 juillet d'une séance avec le service technique afin de discuter, entre autres, de l'accessibilité du cimetière, de la zone du Blessoney et de la place déchets de la Léchire et le 17 juillet, d'une rencontre avec le responsable communication de l'OFROU pour mettre sur pied une séance d'information « élargie » à l'intention des riverains qui subiront les nuisances des travaux.

Cette séance d'information, à laquelle vous avez également été conviés, s'est déroulée le 3 septembre 2015. L'invitation a été envoyée par l'OFROU à 190 ménages et elle a réuni environ 250 participants.

A l'issue de cette séance, votre serviteur s'est engagé à faire suivre à l'OFROU toutes les questions qui seraient adressées à l'administration communale jusqu'à fin octobre, sachant que l'OFROU s'est engagé à y donner réponse jusqu'au 30 novembre 2015 et que les réponses d'ordre général seraient publiées sur le site internet A9 Vennes-Chexbres. A ce jour, 8 ménages ont envoyé des questions à l'OFROU, soit directement, soit par notre entremise, mais aucune réponse ne nous a été communiquée. Toutefois, Mme Forestier au service technique est en contact hebdomadaire avec M. Floc'Hic, responsable de la communication, pour faire un point téléphonique, qui sert aussi à rappeler à l'Office que l'Autorité est toujours aux côtés des Cancoires.

Pour la suite, nous avons reçu le 30 septembre 2015, une lettre du responsable du projet nous annonçant que le service d'acquisition de terrains reprend les contacts avec les bordiers directement concernés et la Commune pour avancer sur les sujets en cours.

Voilà pour la question de l'information.

Un rapport du Conseil Fédéral qui tombe opportunément

Pour la petite histoire, relevons que le Conseil Fédéral vient de publier, le 25 septembre, son rapport intitulé « Gestion du trafic sur les routes nationales : mesures prévues et avancement de la mise en œuvre », dans lequel il parle pour la première fois des tunnels de Belmont. Et c'est là aussi que l'on voit que le projet sera réalisé dans le cadre de l'entretien courant des routes nationales.

Est-ce à dire que nous avons mis le doigt sur la faille du manque de base légale pour ce faire jusqu'à l'heure actuelle ? Si tel est le cas, c'est un beau clin d'œil à Dame Helvetia et son système démocratique...

Beaucoup de bruit, mais pas pour rien

Un des aspects du projet touche à l'assainissement de bruit routier. Pour résumer, la situation est la suivante : le Canton a établi un projet d'assainissement du bruit autoroutier en 2006, prévoyant la couverture de l'autoroute depuis la sortie des tunnels de Belmont côté Vevey jusqu'à la sortie de la demi-jonction de Belmont. Depuis lors, l'entretien des routes nationales a été repris par la Confédération et le projet a été remis à zéro par l'OFROU, qui le traite maintenant dans le cadre des travaux à réaliser sur le tronçon Vennes-Chexbres. Toutefois, l'OFROU s'en tient au minimum des exigences en planifiant de nombreuses mesures d'allègement sur les biens-fonds privés. Nous avons donc, à l'instar de la Commune de Lutry également concernée par ce volet du projet, mandaté un avocat, Me Haldy, afin de nous soutenir dans les démarches visant à défendre les intérêts des administrés. Affaire à suivre, donc, d'autant plus que le périmètre d'assainissement du bruit est plus important que celui des emprises nécessaires au chantier.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner-Meylan

Communication, Vignes, Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège), **Protection civile, Pompiers [SDIS]),**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Vignes

« Le vin est un professeur du goût, il est le libérateur de l'esprit et l'illuminateur de l'intelligence » (Paul Claudel)

« Une journée sans vin est une journée sans soleil » (Proverbe provençal)

Et du soleil, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, il en faut une petite dose chaque jour ! Vous l'aurez sans doute bien compris, des différents dicastères hérités de mon énergique et bouillonnant prédécesseur Daniel Delaplace que je profite de saluer au passage pour lui rendre un hommage tout particulier ce soir, je dois vous dire que l'enfant de Lavaux que je suis est particulièrement heureuse de pouvoir commencer ces quelques brèves communications par des nouvelles de nos vignes, chères à mon cœur.

Comme vous le savez certainement, nos vignes sises aux chemins de la Mouette et du Plan, font parties des 1ers coteaux de Lavaux et sont déjà trentenaires ! Ce Lavaux dont je suis, puisque née à Cully où j'ai résidé jusqu'à ce jour d'avril 1999 où j'ai encre de nouvelles racines avec ma famille dans notre belle Commune de Belmont auquel mon attachement m'a amené jusqu'à vous ce soir !

Je vous parlais du soleil, et de Lavaux, un patrimoine vaudois, terre des 3 soleils : oui, notre Jean Rosset dont les reflets ardents et généreux réfléchis par le miroir de notre Lac Léman et chauffent ainsi nos murs de pierre qui apportent chaleur et abri, tous les 3 combinés pour mûrir et dorer notre raisin. Et ce malgré les tempêtes, la grêle, le gel, les maladies, caprices que Dame nature fait pleuvoir sur nos vignes et nos campagnes pour nous rappeler ponctuellement, mais de plus en plus souvent, que c'est elle qui commande !

Eh oui, les années se succèdent et à chacune son lot de défis que notre vigneron-tâcheron Gilbert Fischer et sa fille Valérie, accompagnés de toute leur équipe relèvent avec compétences et une bonne dose de sérénité et croyez-moi il en faut ! Après les pluies de 2014, Jean Rosset n'a pas lésiné sur les moyens cette année et 2015 fût chaud, très chaud, tout simplement caniculaire ! Si les 3 dernières années ont été petites en récoltes, les prévisions pour 2015, en volume, se situent elles-aussi bien au-dessous de la moyenne. Par contre la qualité s'annonce magnifique : en raison de l'été sec, les baies sont petites et concentrées.

Autrement dit si vous n'avez pas encore du Belmont dans vos caves, à bon entendre ! D'autant que nos chasselas 2013 et 2014 ont été primés dans l'appellation Lavaux – Lauriers d'or Terravin.

La vendange s'est effectuée entre le 23 et le 24 septembre et c'est par une matinée magnifique dans nos vignes que j'ai débuté ma journée, le 24 septembre dernier, en compagnie de Gilbert Fischer, de sa fille Valérie et de toute son équipe de vendangeurs. Quelques chiffres :

- Chasselas : 716 Kg titrant à 89° Oechslé donnent 573 lt sur env. 1200 lt possibles
- Gamaret : 95 kg titrant à 102° Oechslé donnant 96 lt sur 220 lt possibles
- Garanoir : 210 kg titrant à 103° Oechslé, donnent 168 lt sur 270 lt possibles
- Pinot noir : 302 kg titrant à 98° Oechslé, donnent 241 lt sur 320 lt possibles.

Nous prévoyons donc 50% de production en moins cette année. Comme je vous le disais : 2015 une année à avoir en cave absolument !



Bâtiments communaux

Sans transition, concernant les bâtiments communaux (hormis les bâtiments scolaires et structures d'accueil pré et parascolaires qui sont dorénavant et logiquement gérés par ma collègue Madame Dupertuis), nous avons récemment procédé à quelques travaux de rafraîchissement indispensables, prévus au budget dans 2 appartements, l'un dans le bâtiment de l'Auberge communale qui était habité par M. Guérin, employé de notre commune, et l'appartement situé en Arnier 80 au-dessus du local du feu, qui finalement libéré profite à notre collaborateur et sa famille. Quant à celui situé dans l'auberge, il a également été reloué au 1er octobre.

S'agissant de la maison Pasche, nous allons procéder à un appel de candidatures pour 3 logements devenus vacants. Priorité sera bien évidemment donnée à nos jeunes. Comme vous le savez, les baux de la Maison Pasche sont à durée limitée, tel que le prévoit le dispositif municipal, valable une année et reconductibles 2 ans, afin de donner la possibilité à nos jeunes d'y avoir accès.



Feu & Protection civile

Concernant les dicastères FEU et PCi, une séance de la Commission consultative du SDIS Ouest-Lavaux s'est tenue le 31 août dernier à la caserne de Lutry, séance largement consacrée au budget 2016 – pour Belmont il est de Fr. 22.- par habitant - qui s'annonce en légère hausse d'environ 5% par rapport à celui de 2015, notamment en prévision de l'engagement d'une secrétaire à 40% pour appuyer le Cdt Gay et son quartier-maître des tâches administratives toujours plus nombreuses.

Une nouvelle séance de la CCFF est prévue en novembre. Pour mémoire, le SDIS c'est env. 120 pompiers DPS (départ premiers secours) sur les 3 sites, dont 30 pour Belmont pour quelque 220 interventions en 2014.

S'agissant de l'Organisation régionale de protection civile Lausanne-Est Pully Paudex Belmont, je me suis également rendue à une séance du comité directeur constitué des municipaux responsables des 3 communes et de Madame Corinne Brandt, Cdt. Cette séance a elle aussi largement été consacrée au budget 2016 qui est quasi identique à celui de 2015. Pour Belmont, il est de Fr. 28.05 par habitant, tout comme Pully et Paudex.

Concernant la mise en place de la régionalisation de la protection civile du district de Lavaux-Oron, le préavis est prévu dans les conseils communaux concernés au 2ème semestre 2016.

Le 1er janvier 2018, les 10 régions de protection civile devront être opérationnelles et avoir été validées par le canton qui a voulu une organisation simplifiée, plus efficiente. Un groupe de pilotage sera constitué au début de la prochaine législature pour mener à bien cette régionalisation. Pour notre district, il s'agira d'une association de communes, où siègeront aux CODIR les représentants de l'actuelle région Lausanne-Est. Pour information, la PCi Lausanne-Est c'est quelque 260 personnes aptes à servir, dont 11 officiers d'Etat-Major. En situation d'urgence, 30 personnes sont immédiatement opérationnelles.

A l'instar d'autres régions qui l'ont déjà fait, comme Lausanne, Nyon ou Riviera, il nous faut impérativement adapter l'article 4 du règlement d'application cantonal datant du 22 septembre 2002, et son règlement d'exécution du 30 mars 2005, fixant les frais d'intervention et d'indemnités dans la protection civile. Pour nos civilistes, ces indemnités, sont de Fr. 18.- l'heure et lors d'interventions en situation d'urgence, comme à Daillens par exemple, ou sur de longues missions telles que le séjour de John Kerry à Lausanne, les indemnités horaires sont limitées à un maximum de 10 heures, consécutives ou non, sur le même sinistre, cela même s'ils ont été mobilisés plusieurs jours.

L'article devra être adapté comme suit : « En cas d'intervention en situation d'urgence, les indemnités horaires ne sont pas limitées dans le temps. Une limitation journalière est établie à 10 heures afin de respecter les règles de sécurité de base et les temps de récupération. »

Actuellement, selon que l'on se trouve à Lausanne, Nyon ou Pully, on peut être payé pour une même mission Fr. 3'000 pour 10 jours ou Fr. 180 ! A rappeler que les régions citées, se sont calquées sur les pompiers et ont fixé l'indemnité à Fr. 30.- l'heure.

Je ne manquerai pas de vous faire un point de situation de l'évolution de ces différents dossiers.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner-Meylan, municipale



Chantal Dupertuis

Ecoles (y.c. UAPE, transports scolaires), Œuvres sociales, Affaires culturelles, Domaines, Forêts, Temples et cultes et Bâtiments communaux (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège)

Accueil préscolaire

L'ouverture des Moussaillons « Grands » au Burenoz a eu lieu le 1er septembre comme prévu. Les travaux de rénovation se sont déroulés sans mauvaise surprise durant l'été. L'autorisation d'exploiter est effective et les demandes de subventions cantonale et fédérale sont en traitement auprès des services concernés. Actuellement l'occupation est d'environ 80% et sera proche des 100% en janvier 2016.

Mme Kuhn, l'ancienne Directrice des « Guignols » et son collègue ont aisément trouvé leur place au sein de l'équipe éducative.

La Municipalité et la Présidente du Réseau PPBL ne peuvent que se réjouir de l'heureuse issue de ce projet.



Ecole

La rentrée scolaire du 24 août dernier a vu 313 enfants prendre ou reprendre le chemin de l'école.



Accueil parascolaire

Qui dit école, dit aussi accueil parascolaire.

Le réfectoire enregistre 115 inscriptions, ce qui fait entre 70 et 100 repas servis par jour.

L'UAPE des petits, 1 et 2 HarmoS, compte 44 inscriptions avec un maximum de présence pour le repas de midi.

L'UAPE des grands, 3 à 6 HarmoS, compte 50 inscriptions avec, là aussi, une forte présence à midi.

Ainsi les 2/3 des élèves scolarisés fréquentent nos structures.

L'équipe éducative, sous la responsabilité de Mme Diane de Saugy, habitante de Belmont et entrée en service le 1er août, déploie tout son savoir - faire pour accueillir les petits « Cancoires ».



Temple et Cultes

Désormais et comme vous l'a dit le Syndic, je suis aussi en charge de vos âmes, du moins des murs qui les transcendent !

Alors quelques nouvelles du Temple.

N'ayant pas trouvé la solution « miracle » au sujet de l'ouverture quotidienne du Temple, la Municipalité, se refusant à faire porter une éventuelle responsabilité à la collectivité en cas de dommage, a décidé de renoncer à un libre accès de l'édifice.

Par contre elle salue l'ouverture estivale du jeudi en espérant que celle-ci sera reconduite dans le futur.

L'été touchant à sa fin, je vous informe que le chauffage est totalement opérationnel. Donc plus d'excuse pour éviter les offices hebdomadaires !

Et pour en terminer avec le Temple, il a été constaté, lors des cérémonies funéraires en particulier, un manque de sécurité, tant à la sortie à l'issue des honneurs, que sur l'Esplanade. Pour faire suite à la demande de Mme Schiesser, le Service des Monuments historiques a autorisé la pose d'une main-courante à la sortie latérale, ainsi qu'une barrière « discrète » sur le pourtour de l'Esplanade. Un montant de Fr. 16'000.- sera mis au budget 2016 pour l'exécution de ces travaux.



Sociétés locales

La Présidente de la Société de développement a le regret de vous annoncer que la Nuit de la Raisinée a dû être annulée par manque de personnes disponibles durant tout un week-end. Par contre, vous êtes chaleureusement attendus, samedi 24 octobre, ici même pour la Brisolée. Ceci sur réservation uniquement. Informations complémentaires sur le « tous-ménages » reçu récemment.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.

Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Tarifs électricité

Comme chaque année à la fin août nous transmettons à l'ELCOM nos tarifs de l'année à venir.

Dans un domaine où beaucoup de choses bougent, nos tarifs suivent le mouvement. Pour le consommateur la bonne nouvelle est que sa facture de consommation va diminuer. En effet, le tarif de l'énergie va diminuer de 0.56 cts/kWh et l'acheminement de 1.71 cts/kWh soit un total de 2.27cts/kWh. La diminution du coût de l'acheminement est entièrement imputable au réseau de Belmont par un prélèvement sur le compte de régulation.

Si les électriciens arrivent à maîtriser les coûts et à en faire profiter le consommateur, il en va différemment dans le domaine des taxes qui chargent la consommation électrique. En effet les taxes fédérales pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons augmentent de 0.2 cts/kWh.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme

Plan de quartier « En Arnier II »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous informer, pour ceux qui ne s'en seraient pas encore rendu compte, que la construction du plan de quartier « En Arnier II » est sur les rails.

En effet, le chantier a commencé mi-août avec la coupe, le débardage et le broyage des arbres. Puis le 31 août, les travaux de terrassement ont commencé.

Pour votre complète information, les constructeurs nous ont fait une demande spéciale, à savoir de fixer une caméra sur un lampadaire public. Son objectif, dirigé sur cette propriété privée, prendra à intervalles réguliers des photos du chantier, uniquement, ce qui leur permettra d'en suivre l'avancement et d'en garder « un souvenir ».

D'autre part, les communes ont l'obligation de mettre des lieux à disposition pour la campagne d'affichage pour les élections.

Quelques semaines avant le début des travaux, votre Municipalité avait décidé que la route d'Arnier était le lieu le plus approprié de notre commune pour cet affichage et quelques aménagements légers devaient être effectués pour tenir les panneaux.

Dès lors que ce chantier doit obligatoirement être clôturé, nous avons demandé à pouvoir bénéficier de leur infrastructure pour y fixer ces panneaux. Par conséquent, c'est un arrangement win-win que la commune a passé avec les constructeurs.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale